

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale annuelle virtuelle du 15 avril 2025, à 19 h 30,
Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics**

I. Ouverture de l'assemblée

I.1. Mot de bienvenue

Madame Karina Lehoux, membre chez Desjardins et maître de cérémonie, souhaite la bienvenue aux membres à l'assemblée générale virtuelle de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics.

Dinah Morency, la présidente du conseil d'administration de la Caisse, agira comme présidente d'assemblée. Vanessa Tremblay-Gauthier, vice-présidente du conseil d'administration, agira à titre de présidente d'élection, Junia Péan, secrétaire du Conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection, Karine Arbour, directrice générale.

Le maître de cérémonie informe les membres que cette formule d'assemblée virtuelle permet de voter en direct sur certains sujets alors que, pour d'autres sujets il y aura une période de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée générale annuelle. La votation en différé porte sur la répartition des excédents annuels ainsi que sur le versement des ristournes.

I.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Il y a présentation d'une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Il y a présentation d'une capsule vidéo pour sur l'utilisation de la plateforme numérique.

Précisions sur les membres

Madame Lehoux précise que, pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, seuls les membres de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours pourront le faire. Un membre de plein droit est celui qui respecte les conditions suivantes :

- Faire partie du ou des groupes décrits dans notre règlement intérieur
 - Groupe A : communément appelé le groupe des fonctionnaires ;
 - Groupe B : communément appelé le groupe Société des Alcools du Québec (SAQ) ;
 - Groupe C1 : communément appelé le groupe du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) ;
 - Groupe C2 : communément appelé le groupe des Autres syndicats ;
- Être une personne physique de 18 ans et plus ;
- Être une personne morale ou une société ;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées pour la votation en direct. Celles-ci agiront aussi comme scrutatrices pour la votation en différé. La présidente recommande :

- Madame Caroline Ferland, directrice Services aux membres et soutiens aux ventes
- Madame Audrey Gilbert, directrice développement de marché.

Afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation qui sera utilisé. Elles seront responsables de s'assurer du bon déroulement du vote. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats du vote confidentiel.

Sur proposition dument faite et appuyée, la proposition de nommer mesdames Caroline Ferland et Audrey Gilbert comme personnes scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par madame Justine Monette-Tremblay, secrétaire du Conseil d'administration.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
 - 4.1. Nomination des administrateurs.trices honoraires et ambassadeurs.drices honoraires
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du Conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Après la lecture de l'ordre du jour par le maître de cérémonie, sur proposition dument faite et appuyée il est proposé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024

Madame Karina Lehoux mentionne que ni la lecture complète et ni de résumé du procès-verbal de l'assemblée 2024, ne seront faits. Toutefois, celui-ci est disponible pour consultation sur le site Internet de la Caisse.

Sur proposition dument faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024 est approuvé tel que présenté. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Madame Dinah Morency présente les membres du conseil d'administration. Elle présente par la suite un bilan de la dernière année, soit :

- Une année anniversaire pour notre Caisse puisqu'elle a célébré ses 85 ans d'existence ;
- Une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement ;
- Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients ;
- Un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins dans ce monde en mutation.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le Conseil d'administration confirme qu'au cours de la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité des règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens ou de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Madame Karine Arbour, directrice générale depuis août 2024, se présente.

Les résultats de la Caisse de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024 sont présentés par une capsule vidéo.

Madame Arbour, directrice générale, fait un résumé du rapport financier.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo est visionnée et brosse un portrait de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu au cours de la dernière année.

Madame Vanessa Tremblay-Gauthier, vice-présidente du conseil d'administration, apporte quelques informations supplémentaires.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période de questions est donnée aux membres. Quelques questions sont posées et répondues à l'entière satisfaction des membres.

4.1. Nomination des administrateurs.trices honoraires et ambassadeurs.drices honoraires

Madame Dinah Morency souligne la nomination de madame Ariane Somma à titre d'administratrice honoraire de la Caisse.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter le versement des ristournes individuelles et à la communauté.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Il est précisé par la présidente, madame Karine Arbour, que les scénarios qui sont recommandés par le Conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Il y a présentation du scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le Conseil d'administration.

Sur proposition dument faite et appuyée le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 est soumis au vote après l'assemblée.

5.2. Élection des membres du Conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Vanessa Tremblay-Gauthier, agit en tant que président d'élection et madame Junia Péan agit comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*. Ils sont tous deux appuyés par les deux scrutatrices qui ont été nommées en début d'assemblée, mesdames Caroline Ferland et Audrey Gilbert.

5.2.2. Rapport du Comité de mise en candidature

Madame Junia Péan, secrétaire du Conseil d'administration, fait le point sur le processus d'éligibilité fait par le comité.

Madame Vanessa Tremblay-Gauthier, fais état des candidatures reçues, le nombre de postes à pourvoir ainsi que les détails du processus d'éligibilité fait par le comité.

4 postes à pourvoir :

- Groupe A : communément appelé le groupe des fonctionnaires
- Groupe : CI, communément appelé le groupe du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- Groupe : C2, communément appelé le groupe des Autres syndicats

La Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Étant donné que le nombre de candidatures admissibles est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les candidats sont déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration cette année.

Pour le Groupe A (Noms des personnes élues par acclamation — par ordre alphabétique) ;
Dinah Morency
Luc Sirois

Pour le Groupe C1 Noms des personnes élues par acclamation — par ordre alphabétique) ;
Christian Daigle

Pour le Groupe C2 Noms des personnes élues par acclamation — par ordre alphabétique).
Aucune candidature

Un document de présentation de toutes ces personnes a été déposé sur le site Internet de la Caisse.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Karina Lehoux informe les membres qu'ils auront à voter sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels ;
- Les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé en direct, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet :

- Le document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ;
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Deux moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes sont disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé.

Pour être habiletés à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD.

Les membres ont également la possibilité d'utiliser la borne de votation, au cours des 4 prochains jours aux différents centres de services de la Caisse. Ces bornes seront disponibles pour voter le 16 et le 17 avril pendant les heures d'ouverture de la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 19 avril.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

S'il y a un vote négatif sur les propositions, vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Dinah Morency, présidente du conseil d'administration, remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers le conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics.

De plus, elle félicite les membres du conseil d'administration réélus et nouvellement élus.

7. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation est ouverte dès la fin de l'assemblée et se termine le 19 avril à 23 h 59.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

100 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et rendus disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11h58.

Procès-verbal signé le

PROJET